

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-1 26SGADL0001

SEANCE DU
28 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
52

Date de convocation :
22 janvier 2026

Date d'affichage :
30 janvier 2026

OBJET :
Installation d'un nouveau conseiller
communautaire - Monsieur Khalid OTMANI

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 61

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 61

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 10**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures
trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est
réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY , sous la présidence
de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc
FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges
LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE
- Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU
- Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN
- Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel
CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel
DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M.
Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD
- M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine
GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M.
Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Charles LANDRE -
Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT
- Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET -
M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN -
Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY
- M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie
SIVIGNON - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

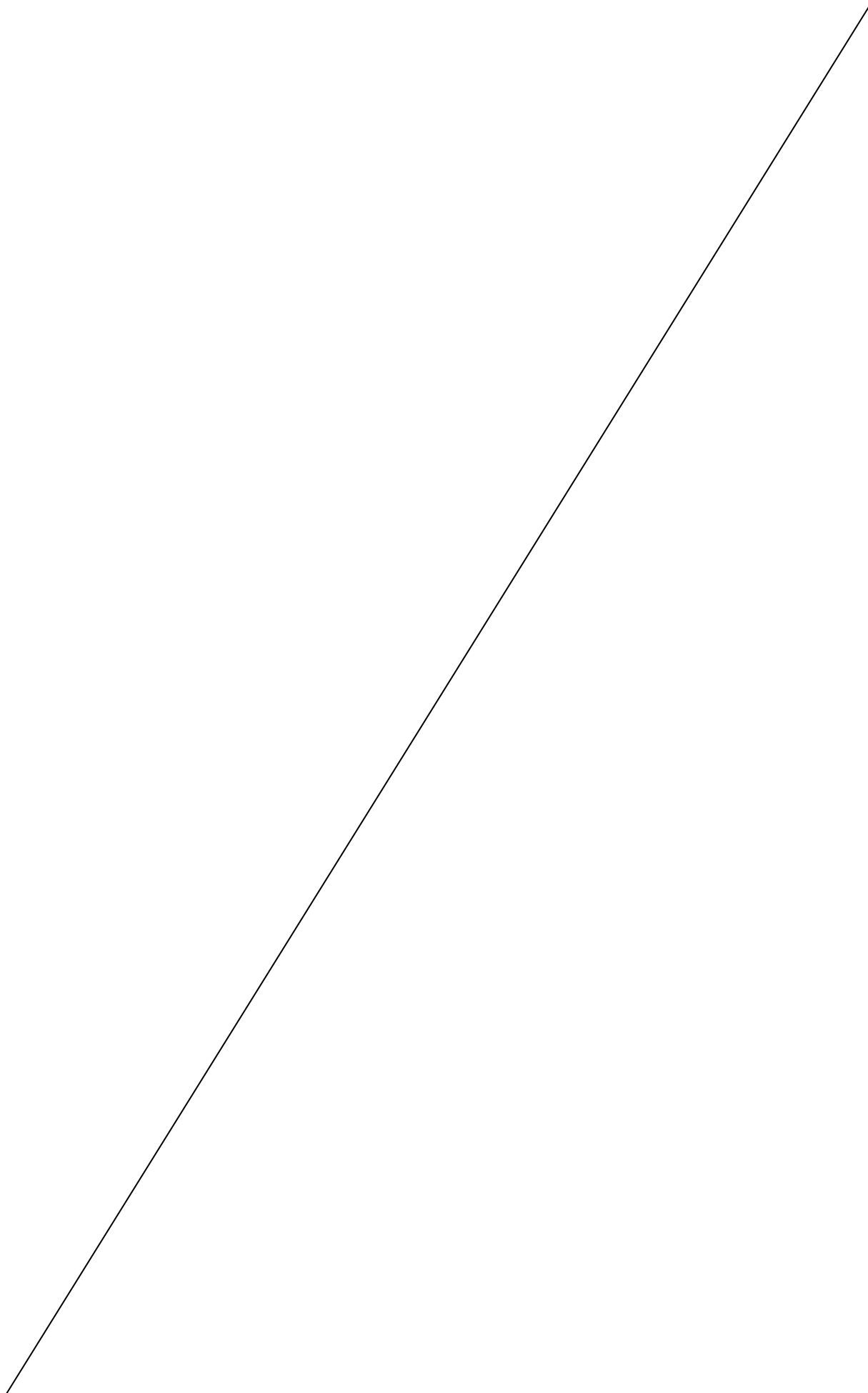
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Marie-Claude JARROT
M. Didier LAUBERAT
Mme Monique LODDO
M. Frédéric MARASCIA
Mme Alexandra MEUNIER
M. Jean PISSELOUP
M. Laurent SELVEZ
M. Khalid OTMANI
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis CHRISTOPHE



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.273-10 et L.273-5 du Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2019-10-24-012 en date du 24 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-12-30-003 en date du 30 décembre 2020 portant modification des statuts de la CUCM ;

Vu la démission de Monsieur Lionel DUPARAY de son mandat de conseiller municipal en date du 13 décembre 2025,

Vu la composition du conseil communautaire,

Le rapporteur expose :

« A la suite de sa nomination en tant que député, Monsieur Lionel DUPARAY a démissionné le 13 décembre dernier de ses fonctions de conseiller municipal. En application de l'article L.273-5 du Code électoral, nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal. Monsieur Lionel DUPARAY ne peut donc pas conserver son siège de conseiller communautaire.

La CUCM est tenue de procéder au remplacement de Monsieur Lionel DUPARAY.

Les dispositions de l'article L.273-10 du Code électoral indiquent qu'au sein des communes de plus de 1000 habitants, quand un siège de conseiller communautaire devient vacant il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

En application des dispositions précitées, Monsieur Khalid OTMANI devient conseiller communautaire en remplacement de Monsieur Lionel DUPARAY.

Il est ainsi proposé de prendre acte de la désignation de Monsieur Khalid OTMANI en tant que conseiller communautaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte de la désignation de Monsieur Khalid OTMANI en tant que conseiller communautaire.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 janvier 2026
et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,

Denis CHRISTOPHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DC', written over a horizontal line.